

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| | | |

1. Intitulé du projet

Création d'une voie routière à sens unique dans le cadre du renouvellement
urbain du Centre-Ville de PRAZ SUR ARLY (74)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| 6° Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public des communes (voie communale) | Aménagement d'une voie de liaison à sens unique entre la route de la Tonnaz et la RD 1212. Voie d'une longueur d'environ 200 m et d'une largeur de 4.30 m. Cette nouvelle voie est aménagée au cœur du village en zone urbaine, dans un secteur prévu au PLU de la commune. Cette route sera classée en tant que voie communale. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour but la requalification complète du centre bourg avec l'aménagement d'une nouvelle voie reliant la route de la Tonnaz à la RD 1212 pour desservir le futur centre village.

A cet effet, la commune de Praz-sur-Arly a fait l'acquisition de la quasi-totalité du foncier concerné par l'opération de renouvellement urbain issue de l'étude de conception urbaine menée entre 2014 et 2016.

A ce jour, la commune, dotée d'un patrimoine environnemental et touristique attractif, a comme point faible son manque de centralité urbaine en raison notamment de l'urbanisation qui s'est organisée le long de la RD 1212 et sur chaque coteau. Cette situation ne favorise pas la convivialité entre les usagers du cœur de village à proprement parlé. L'urbanisation s'organisera à l'Est de la voirie nouvelle et la partie Ouest sera aménagée en espace vert.

Cette route est aménagée dans un secteur déjà urbanisée, au centre du village.

Lors des travaux, il est prévu de réhabiliter les réseaux existants à proximité et de créer les nouveaux réseaux pour les futures habitations.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de création d'une nouvelle voie communale dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville de la station de Praz-sur-Arly a pour objectif de :

- Créer une nouvelle voie de liaison qui réorganisera le trafic dans le vieux village,
- Permettre de restructurer et densifier un espace libre au cœur du village,
- Permettre de renforcer l'attractivité et la fonctionnalité du centre-ville,
- Permettre de favoriser la mixité urbaine et sociale,
- Renforcer les espaces publics.

Ce nouvel aménagement du centre ville de Praz-sur-Arly, permettra également de sécuriser les déplacements des usagers grâce notamment à son sens unique et la création de nouveaux trottoirs. Mais aussi grâce à sa zone entièrement piétonnière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Première Phase: réalisation des travaux : phase provisoire afin de desservir le premier bâtiment d'habitation avec le Pôle Médical.

Cette phase comprendra:

- . la création d'une voirie d'accès provisoire à double sens.
- . l'aménagement d'une aire de retournement 10m x 10m
- . La création de parkings provisoires le long de la voie (7u) et en bout d'aire de retournement (4u), soit un total de 11 places.
- . la pose d'un revêtements sur la voirie : grave bitume 0/14 ep 16 cm.
- . la pose d'un revêtement sur les parkings provisoires : concassé 0/25.
- . Aucune bordure ne seront posées
- . La réalisation des réseaux Eaux Usées gravitaires + refoulement provisoire /EP/AEP/Eclairage (gc) /Electricité (gc)/Télécom (gc)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette seconde Phase de Travaux sera la phase définitive pour la desserte des bâtiments projetés.

Cette phase comprendra:

- . La création d'une voirie d'accès à sens unique.
- . La création de trottoirs situés à l'Est, le long des bâtiments avec la prise en compte au maximum de la réglementation PMR compte tenu des pentes naturelles existantes.
- . La création de parkings le long de la voie (23u).
- . La pose de revêtement sur les trottoirs : enrobé 0/6 - 4 cm
- . La réalisation des réseaux EU/EP/AEP/Eclairage (gc)/Electricité (gc)/Télécom (gc)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointe à une enquête parcellaire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'enquête préalable à une DUP conjointe à une enquête parcellaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|---------------|
| Largeur de la plage: | environ 5 m |
| Longueur de la plage: | environ 200 m |
| déblais-remblais: | xxxx m3 |
| A VALIDER | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

36 route de Megève
74120 Praz sur Arly

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 45° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Coordonnées géographiques:

Point de départ 45° 50' 19.58" N / 06° 34' 13.2" E
Point d'arrivée 45° 50' 13.78" N / 06° 34' 09.82" E

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Renouvellement urbain du centre ville de Praz-sur Arly
la construction des habitations n'est pas concernée par une étude d'impact étant au dessous des seuils imposés

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5:1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

A l'heure actuelle, le sol est occupé en partie par de l'espace public (placette, voie), des bâtiments et une prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Praz-sur-Arly dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10 juin 2009.

Une modification simplifiée n°2 du PLU, prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2016, a été approuvée le 13 mars 2017. Il est à noter que, par arrêté municipal N°U-17-56 du 13 mars 2017, la commune de Praz-sur-Arly a réalisé l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme ; cette enquête s'est déroulée du mardi 29 août 2017 au vendredi 29 septembre 2017. Le nouveau PLU n'est pas encore approuvé.

Le projet est classé

- en zone UA, « Zone urbaine mixte »,
- en zone AUa, « Zone de quartiers anciens très denses constituant l'hyper-centre »,

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5:2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Massif du Mont-Blanc |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Praz-sur-Arly dispose d'un PPRn approuvé le 14 avril 2012. Ce PPRn porte sur les risques d'inondations Le centre-ville de Praz-sur-Arly est situé en partie dans les secteurs X et I du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn), soit : Règlement secteur X : Type de zone : Torrentiel, glissement de terrain, ravinement, chutes de pierres, avalanches.....Risque Fort Règlement secteur I : Type de zone : Risque torrentiel.....Risque Faible LE PROJET N'EST PAS CONCERNE PAR LE PPR |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet consommera peu de nouvelles emprises foncières, les effets sur le milieu naturel seront faibles. Cette zone en zone urbaine est donc peu susceptible d'abriter des sensibilités faunistiques et floristiques majeures ou protégées. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | LE PROJET NE CONSOMME PAS D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES OU FORESTIERS IMPORTANTS ETANT EN ZONE URBAINE |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | LE PROJET N'EST PAS CONCERNE PAR DES RISQUES NATURELS |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase d'exploitation le projet n'est pas source de nuisances sonores particulières. En phase de chantier, les terrassements et le travail des engins et du personnel engendreront des nuisances sonores faibles et temporaires uniquement durant les horaires de chantier. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La phase travaux pourra ponctuellement engendrer des vibrations lors des opérations de terrassement. La taille de ces terrassements et le caractère temporaire de ce phénomène n'impliquent pas de véritables nuisances. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu:

- de la taille du projet et de l'ouvrage qui sont de faible importance, (200 m de long)
- de la nature du projet qui se situe en zone urbaine,
- de la zone impactée (a déjà un usage urbain)
- que le milieu naturel (ruisseau, agricole, forestier...) n'est pas impacté et affecté
- que le projet n'engendre aucune nuisance de tout type,
- que la consommation foncière a été optimisée et est minime. (la majorité du foncier appartient déjà à la commune ou à l'EPFL 74)
- qu'aucun site classé et aucune zone protégée sont dans le périmètre du projet

Nous pensons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| | Objet |
|--|-------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Praz sur Arly

le,

1^{er} Février 2018

Signature

